



INDEMNITES DE LICENCIEMENT MENSUALISEES

Par serena, le 25/05/2008 à 15:00

Bonjour,

Dans un licenciement économique, un employeur faisant valoir des difficultés de trésorerie. propose de verser les indemnités de licenciement en paiements mensuels avec un échéancier sur deux ans.

Est-ce bien légal et quels sont les risques pour le licencié s'il accepte (en sachant que l'entreprise risque de déposer le bilan d'ici là...)

Merci de vos réponses

Serena

POURQUOI PERSONNE NE ME REPOND?